

LE CONSTITUTIONNEL



TROIS RIVIERES 23 Octobre 1882

Le Havre.

Nous avons eu déjà la bonne fortune de l'annoncer dans un précédent numéro : la Commission du Havre de cette ville s'est bravement mise à l'œuvre en faisant l'acquisition du quai Raynar au prix de \$18,500.

Ce début met fin pour toujours aux racontars de ces pessimistes, qui ne voyaient dans la création de notre Commission qu'un simple engin politique.

Tout le monde est maintenant d'accord pour reconnaître que le projet de faire de notre ville un port de mer, est très-sérieux.

Par sa position, Trois-Rivières est nécessairement destiné à un grand avenir dans le commerce du pays, et sera certainement, dans un temps rapproché, capable de lutter d'importance avec ses rivaux de Montréal et de Québec. Notre ville prendra même le pas sur Montréal comme port maritime.

En effet, dès que la batture qui se trouve devant la ville sera débarrassée, les navires du plus fort tonnage pourront aborder ici, et notre havre sera assez considérable pour donner accès à plusieurs navires en même temps.

Il n'en est pas ainsi à Montréal. L'expérience vient de prouver, encore la semaine dernière, qu'un steamer tirant seulement plus de 23 pieds, est incapable d'aborder aux quais sans s'échouer. Nous laissons la parole au *Witness* qui raconte en ces termes l'accident dans son numéro de mercredi :

"L'un des bateaux de la compagnie Allan, le *Polynesian*, s'est échoué la nuit dernière au moment où il allait accoster son quai dans le *Queen's Basin*; ce steamer tirait dans le temps 23½ pieds d'eau. On dit qu'il toucha d'abord à l'avant et que de suite on transporta à l'arrière durant la nuit une partie du fer qui composait sa cargaison. Ainsi allégé à l'avant, le bateau fut mis à flot, mais bientôt, il échoua de nouveau par l'arrière. L'équipage a travaillé aujourd'hui à alléger l'arrière du même vapeur en transportant de nouveau le fer à l'avant. Le capitaine Brown a déclaré à l'un de nos reporters que le *Polynesian* n'éprouverait aucun dommage, attendu qu'il s'est échoué sur un banc composé de glaise et de sable."

Ce fait prouve à l'évidence cette assertion du maire de Québec, l'hon. M. Langelier, faite dans une entrevue avec le rédacteur de l'*Electeur* de Québec.

Voici comment s'exprime M. Langelier au sujet du havre de Montréal :

"Jusqu'ici, dit-il, à Montréal, on n'a eu qu'à niveler toutes les buttes ou élévations qu'il y a au fond du fleuve et qui occupent un espace relativement limité. En creusant six pieds encore, on atteint les parties du fleuve où le fond est de niveau. Au lieu d'avoir à creuser quelques centaines de verges de longueur, on aura peut-être cent milles à draguer et miner. C'est-à-dire qu'on aura à construire un second canal de Suez. Même s'il était possible de creuser le chenal de six pieds encore, ce ne serait pas à désirer pour Montréal, car cela rendrait son port inabordable aux navires qui y arrivent maintenant. La chose est très simple : aujourd'hui, ces six pieds qu'on voudrait faire disparaître font comme un barrage qui élève l'eau d'autant dans le port de Montréal. Faites disparaître le barrage, et de suite l'eau baissera dans ce port."

Les journaux de Québec prétendent que la vieille cité de Champlain peut seule offrir un port de mer transatlantique. S'ils étudient sans préjugés la question, ils se convaincront bientôt que Trois-Rivières a droit au même titre, et que les intérêts du commerce de bois, notamment, exigent que les travaux nécessaires ici se fassent incessamment. En effet, si les principaux marchands de bois tiennent leurs bureaux d'affaires à Québec, nierait-on que la plus grande partie de la coupe du bois se fait sur le St. Maurice ?

Cette année, on calcule, par exemple, qu'il est descendu 500,000 billots par cette voie, et la quantité en aurait été plus considérable si nous eussions eu les améliorations du Havre.

Nous avions, il est vrai, un grand inconvénient, l'absence de quais. La Commission, en achetant le quai Raynar, vient de combler cette lacune, du moins pour le début, car cette acquisition suffira pour les besoins du moment.

Notre port est donc maintenant assuré, et nous devons en être reconnaissants à ceux qui nous l'ont obtenu ; car ce port est l'avenir de Trois-Rivières, la prospérité de toutes les classes de sa population.

Les Elections d'Ontario.

Les sept élections partielles qui ont eu lieu dans Ontario mercredi de la semaine dernière, se sont terminées par le triomphe des libéraux ; car, sur ces sept élections, un seul conservateur a réussi à se faire élire : M. Rose a remporté la victoire par 220 voix de majorité.

Dans le comté de Glengarry, le candidat libéral a été élu par 24 voix de majorité.

Cette victoire est la conséquence de l'apathie et de l'indifférence de nos amis d'Ontario qui, se croyant trop certains du succès, se sont tenus à l'écart tandis que leurs adversaires ont employé tous les moyens possibles et impossibles pour arriver au succès.

Si les conservateurs ont échoué, cette fois-ci, le *Mail* est certainement pour quelque chose dans la défaite. L'attitude qu'il a prise dernièrement à l'égard de Mgr. Lynch au sujet de l'introduction de *Marmion*, a mécontenté les catholiques d'Ontario, qui se sont abstenus, dans plusieurs circonscriptions, de prendre part à la lutte. Espérons que la leçon profitera au *Mail* et autres journaux conservateurs qui ont agité la question.

Dans le comté de Bruce-Sud, c'est M. O'Connor, libéral, qui a été élu par une faible majorité. Dans Waterloo-Sud, le candidat libéral, M. Masters, l'a emporté par environ 405 voix ; Simcoe-Est a choisi un autre libéral, M. Drury, à 81 voix de majorité ; Essex-Sud a donné 67 voix de majorité au candidat libéral, M. Balfour, et comme nous le disions tout à l'heure, M. Rose, élu dans Hasting-Onest, est le seul candidat conservateur qui ne reste point sur le carreau.

M. McAllister, conservateur, a été choisi déjà dans Renfrew-Nord.

Comme on peut le constater, les libéraux se trouvent donc à gagner deux sièges dans la Chambre.

Les élections générales auront lieu l'an prochain dans Ontario. Nos amis de cette province ne peuvent trop se préparer, s'ils ne veulent pas se voir battus. Qu'ils prennent enseignement du passé et que leurs journaux n'aillent pas surtout, de gaieté de cœur, diviser le parti par des discussions stériles qui ne sont propres qu'à l'affaiblir et souvent le compromettre, comme nous en avons un exemple sous les yeux.

Un cadeau royal retire.

Le gouvernement impérial, dans sa grande sollicitude pour nous, et dans le but sans doute d'augmen-

ter notre prestige comme nation, nous a fait jadis cadeau d'une espèce de bachot, qui compose toute notre flotte. Ce magnifique vaisseau, dont ne voudraient certainement pas les nations les plus barbares, porte le nom de *Charlybdis*.

Lors de la dernière session, les députés eurent l'occasion de s'amuser au dépens de ce triste cadeau du gouvernement anglais, quand il s'est agi de voter quelques mille piastres pour son entretien.

Les uns proposaient d'en faire un bachot pour transporter le charbon ; les autres suggéraient de le transformer en hôpital ; il y en a même qui proposèrent de le convertir en bois de chauffage.

Ces plaisanteries ont excité l'ire de la métropole et froissé la fierté anglaise. Conséquence ? L'amiral anglais, dans le jargon officiel, vient de donner avis à notre gouvernement qu'elle agréait la remise du *Charlybdis*.

Ce vaisseau, tout au plus propre au cabotage, et qui est actuellement en état de moisissure, quittera donc le port d'Halifax pour l'Angleterre très-prochainement.

Bon voyage, et qu'il puisse surtout arriver à bon port. Pour notre part, nous ne le regretterons pas, et nous osons croire que si l'Angleterre se sentait animée de nouveau d'un sentiment de générosité à notre égard, elle mettra dans ses cadeaux un peu moins de mesquinerie.

La question d'enregistrement.

Nous reproduisons avec plaisir du *Canadien* la correspondance suivante de M. L.N. Carrier, registraire du comté de Lévis. Nous ferons remarquer à l'adversaire de M. Carrier qui signe "Justice" qu'il est peu courtois de sa part de s'attaquer ainsi à un officier public dont le caractère est tout privé. Pourquoi "Justice", qui semble belliqueux de sa nature, ne s'attaque-t-il pas aux journalistes, la phalange militante ? Pour notre part, nous sommes prêt à entrer en lice et à rompre une lance au sujet de la question d'enregistrement et de démontrer comme nous l'avons déjà fait, que le juge Bélanger est entièrement dans l'erreur.

Voici la correspondance de M. Carrier :

Monsieur le rédacteur, Une absence de plusieurs jours m'a empêché de m'occuper plus tôt de la correspondance signée "Justice".

Mon intention, en vous écrivant l'autre jour, n'était pas de provoquer une passe d'armes avec les Notaires ou autres personnes qui croient avoir à se plaindre des Régistrateurs. Je voulais tout simplement rétablir notre position devant le public, en rectifiant quelques faits publiés dans le but de préjuger l'opinion publique contre nous.

Cela n'est pas du goût de votre correspondant "Justice". Il voudrait, l'impitoyable, que de suite, ayant que la cause soumise aux tribunaux ne soit jugée, les Régistrateurs fussent décrétés d'exaction, d'extorsion, et que saisi-je encore, sans même tenir compte d'opinions plus que suffisamment honorables et imposantes pour justifier leur bonne foi.

Inutile de faire ressortir toute l'injustice de cette conduite. Pour ma part, je ne suivrai pas le correspondant dans la discussion des points soulevés par la cause de Prévost vs Lachapelle, convaincu, comme je le suis, que le tribunal saisi du litige n'a besoin ni de mes lumières ni de celles de "Justice". Nous attendons la décision et l'accepterons, après qu'elle aura été rendue par le plus haut tribunal, de meilleure grâce, quel qu'elle soit, que n'aurait le courage de le faire votre correspondant et tous ceux qui, comme lui, ne trouvent de légitimement acquis que ce qui tombe dans leur propre gousset.

En attendant, laissez-moi dire à "Justice" que ses injures sont aussi vaines que déplacées, et que je le défie de livrer au public le nom de celui qui se mêle ainsi de faire la leçon au corps honorable des Régistrateurs, et de les accuser d'extorquer l'argent du public.

Laissez-moi ajouter qu'il y a plus de mérite et plus d'honneur, pour un registraire de charger ce qu'il croit avoir justement, légitimement et consciencieusement droit d'exiger pour son travail, d'après l'interprétation du tarif, que pour certain employé civil de se faire grassement payer, à même le trésor public, pour ne rien faire. Si "Justice" croit pouvoir régenter les Régistrateurs, comme il essayait jadis de régenter ses égaux, ses supérieurs, le public même qui a bon souvenir, qu'il se désabuse.

Il se gardera bien, j'en suis convaincu, d'offrir et risquer quoique ce soit pour suivre l'appel ; mais il a la prétention de croire que le gouvernement doit intervenir dans le litige en question, et payer les frais de M. le Notaire Prévost, s'il vient à succomber dans la poursuite. C'est renversant ! J'avoue qu'il faut avoir une audace à nulle autre pareille, pour tenter de faire gober cette absurdité par le public. On voit de suite, que "Justice" est habitué à présenter des comptes au gouvernement, et je comprends qu'il a besoin d'étudier la signification du mot exaction. Du reste, ses loisirs si bien rémunérés lui en donnent le temps.

Aux correspondants de cette trempe, l'anonyme est précieux.

L. N. CARRIER.

Lévis 19 octobre 1882.

ACTUALITES.

L'hon. M. McPherson s'est embarqué le 12 du courant en Angleterre pour le Canada.

Sir Alexander Campbell et l'hon. M. Bowell sont retournés à la capitale jeudi.

Ainsi que nous l'avions annoncé il y a quelques jours, M. le juge Mackay a pris sa retraite comme juge de la cour supérieure. Il sera remplacé par M. le juge Doherty, de Sherbrooke, qui aura lui-même pour successeur M. Brooks, ancien député. Ces changements prendront effet le 1er novembre.

Le *Moniteur du Commerce* exprime l'opinion que les capitaux français sont guéris pour longtemps de toute disposition à se lancer dans des entreprises lointaines. "Aussi, dit-il, est-ce avec étonnement que nous voyons certains journaux se leurrer de l'espoir que la France, dans la position actuelle et après les pertes souffertes ici, songerait à renouveler les expériences coûteuses qu'elle y a faites."

"Il serait bon que la province de Québec acquit un peu de cette confiance en elle-même qu'avait l'Italie lorsqu'elle proclamait avec trop de jactance sans doute, *Italia farà da se*. Compter sur soi-même pour son développement vaut mieux pour un pays que de compter sur l'étranger, surtout quand ce n'est pas le capital qui fait défaut, mais assez de confiance dans l'entreprise pour l'y utiliser."

Raconter que les capitaux français vont construire la ligne prolongée du chemin de fer de la Rivière Nord jusqu'à Tadoussac ; que des contrats pour des traverses ont été données de la main à la main à des Canadiens visitant Paris ; c'est se moquer de ses lecteurs."

L'événement prouvera si notre confrère a raison.

Il y aura une nouvelle élection à Joliette. M. Guibault, élu le 20 juin, a admis par écrit que l'élection devait être invalidée à cause de manœuvres frauduleuses pratiquées par ses agents. Les pétitionnaires entendent faire une preuve contre M. Guibault lui-même, le 2 novembre prochain.

Le *Canada First* fondé pour prêcher l'indépendance canadienne, est revenu à la vie. Il a agrandi son format, et n'a rien changé de son programme. Quant à sa rédaction, elle continue de manquer de vigueur, mais cela peut se remédier aisément.

Le gouvernement fédéral, par le ministère de ses avocats, a fait saisir pour le recouvrement de la somme de \$10,000, les biens de l'Union Sucrière franco-canadienne. On se rappelle que la manufacture a été vendue par le shérif au mois d'août dernier, en vertu d'un jugement de \$33,000 et qu'elle fut achetée moyennant \$76,000 par un syndicat représenté en cette circonstance par M. A. Prévost. On refuse maintenant, par suite de cette saisie, de livrer l'établissement.

A la suite de cette difficulté survenue ces derniers jours, M. Prévost, au nom du syndicat, a intenté des procédures judiciaires pour faire annuler la vente.

M. J. Duhamel C. R., occupe pour M. Prévost, M. J. L. Archambault, pour la compagnie de Fives-Lille et M. P. E. Lafontaine pour le shérif.

Le *Herald*, de Halifax, en discutant les frontières d'Ontario, dit qu'il n'hésiterait pas à prêter son concours et à se joindre au chef du gouvernement de Québec pour demander une compensation équivalente en faveur des autres provinces, dans le cas où la province d'Ontario obtiendrait définitivement le territoire que le *Globe*, de Toronto, évalue à \$150,000,000.

—De la prononciation de quelques noms propres :

Talleyrand se prononce Tallerand dans le monde aristocratique qui, en ce genre, multiplie les bizarreries.

Ainsi les gens du bel air se garderaient comme du feu de prononcer le nom du duc d'Essex autrement que d'*Ecar* ; ils tiennent pour vilain qui prononce devant eux : Chastellux ou Saint Priest en laissant sentir toutes les lettres. Ils disent, eux : *Chastelu* et *Saint Pri* ; ils prononcent aussi *Lamognon* pour Lamoignon ; *Castres* au lieu de Castries ; *Dura* et d'*Ucé* pour Duras et d'*Uzès*, ou *B. Z. val* pour Bézénval, ou *Socourt* pour Soyecourt, *Cogny* pour Coigny, *Cotognon* pour Coëtlogon.

Nous ne dirons rien de Broglie, que chacun prononce Broille, par égard pour son origine italienne, ni pour Potocki, qu'on prononce *Potoski* à la polonaise.

Il est rumeur que le chemin de fer de Portage, Westbourne et Nord-Ouest, passera dans quelques jours aux mains de sir Hugh Allan.

Voici le détail complet des notes présentées à la commission congrégationnelle chargée d'ordonner les dépenses afférentes à la maladie et à la mort du président Garfield : Docteur Bliss, \$75,000 ; Docteur Agnew, \$14,700 ; Docteur Reyburn \$10,800 ; Docteur Lamb, \$1,000 ; Docteur Susan Edson, \$10,000 ; Henry Little, du Central Railroad, \$3,239 ; Milne et Proctor, pour fournitures, \$162.55 ; George Knux, express, \$13.

La récolte de grains a été exceptionnellement bonne dans le monde entier, cette année. Il y aura excédant. C'est une véritable année d'abondance, dont nous devons remercier la Providence et songer à tirer du profit.

Le lieutenant-gouverneur Robinson, qui revient d'une visite au Nord-Ouest, s'est embarqué mercredi soir, à Prince Arthur's Landing, où il s'était rendu de Winnipeg par le train du Pacifique, pour revenir dans la province d'Ontario.

Il est probable que le système télégraphique du Golfe sera assez étendu, l'année prochaine, pour que l'arrivée des steamers puisse être signalée du Détroit de Belle-Isle.

On ne doit pas oublier que l'organisation de ce système est due, en très grande partie à l'honorable Dr. Fortin.

Le professeur Piazzi Smith, l'astronome écossais, nous annonce que, dans quelques mois peut-être, le monde assistera au spectacle unique d'une rencontre entre le soleil et une comète visible.

Sur quoi, un astronome anglais nous fait un tableau charmant des conséquences de cette rencontre, si... —car il y a un si... —la comète est un corps solide. L'augmentation de la chaleur serait telle qu'elle détruirait toute vie organique sur notre terre. Au mois de décembre nous aurions un temps torride, et les mois de juillet et août seraient insupportables, même pour une salamandre ; les montagnes de glace, dans les mers polaires, fondraient, et la terre serait infailliblement inondée, si elle n'avait pas été réduite en cendres.

Très gai, cet astronome.

Messieurs Esprit, Anacleto Gendreau, G. Gustave Laviolette, Alexis Dubord, L. H. Massue, Téléphore Normand, demandent l'incorporation d'une compagnie par action portant le nom de "Compagnie Coloniale".

L'objet de la compagnie est la fabrication du chocolat et le commerce des cafés et des produits coloniaux en général.

Le bureau principal de la compagnie sera placé à Montréal. Le capital de la Compagnie sera de \$50,000 divisé en actions de \$100 chacune.

L'hon. M. Marchand, dtt le *Franco-Canadien*, vient d'être admis membre honoraire de l'Académie des Muses Santones. Le siège de cette Société Littéraire est à Royan, Charente Inférieure, France. Elle compte dans son sein, un grand nombre des hommes de lettres de notre ancienne mère-patrie, dont elle recueille les contributions poétiques dans un bulletin mensuel distribué à ses membres.

Plusieurs canadiens-français partagent, avec M. Marchand, l'honneur d'avoir été appelés à former partie de cette académie ; entre autres MM. Fréchette, Beaugrand, Oscar Dunn et le Dr M. P. Lachapelle.

—Le *Chronicle* a fait une charge à fond contre M. Smith, le député ministre de la marine et des pêcheries. Notre confrère prétend que la parcimonie quasi-proverbiale du député ministre discrédité entièrement ce déparlement, l'un des plus importants de nos ministères publics et qu'il est plus que temps que le ministre de la marine prenne lui-même la direction de sa barque.

—La manufacture de sucre de betteraves de Farnham est en pleine opération, depuis mardi dernier, sous l'habile direction de MM. Trahan et Moreau. On a toute raison d'espérer que les opérations de cette année, grâce au changement du personnel de l'établissement, auront pour résultat de faire cesser les doutes qui existaient sur le succès de cette industrie dans la province de Québec.

Nous lisons dans *La Minerve* : Le *Herald* continue à "tomber" M. de Beaujeu.

Si l'organe voulait s'attaquer à tous les libéraux qui sont dégoûtés de leur parti et aux anciens conservateurs mécontents qui nous reviennent, il aurait fort à faire.

Non content de sa sortie de l'autre jour, le *Herald* est encore revenu à la charge, dans les termes suivants, contre celui qu'il traite de renégat :

M. de Beaujeu qui pose pour le conservatisme devant les électeurs de Soulanges, a été, paraît-il, répudié par Sir Hector Langevin, qui a accepté formellement M. Bain comme le porte-étendard du parti. Sir Hector, chef du Bas-Canada, a fait son choix. Finalement nous ne voyons pas comment il aurait pu agir autrement, ayant en mains le dossier de M. de Beaujeu, un homme auquel on ne peut se fier en politique, et qui ne mérite la confiance d'aucun parti.

Durus est hic sermo. Ce langage est rude. Mais il n'est inspiré au *Herald* que par le dépit que lui cause la défection de M. de Beaujeu.

Le *Herald* dénature sciemment les faits lorsqu'il dit que M. Bain est l'élève de sir Hector Langevin. Le gouvernement ne s'est assurément pas mêlé de cette affaire, et les conservateurs de Soulanges savent qu'il s'en est rapporté entièrement à eux pour désigner le successeur du regretté M. Lantier. Si le gouvernement appuie la candidature de M. Bain, c'est parce qu'elle a été adoptée d'abord par nos amis du comté.

—L'hon. Premier et l'hon. M. Wurtels sont partis hier soir pour Ottawa où ils doivent s'occuper pendant quelques jours du règlement des réclamations pendantes entre la province de Québec d'un côté, et le gouvernement fédéral et la province d'Ontario de l'autre.

Notes Locales.

Le *Courrier de Montmagny*, rédigé par M. A. R. P. Landry, député au fédéral, de Montmagny, vient d'entrer dans la deuxième année de son existence. Succès au confrère.

M. le Dr. L. L. L. Desaulniers, M. P. était en cette ville samedi dernier.

Nous avons eu samedi un des marchés les plus abondants de la saison.

Toutes personnes travaillant dans les manufactures de tabac et auxquelles ce genre de travail occasionne des affections nerveuses, trouveront leur guérison dans le traitement des Nerfs et du Cerveau du Dr E. C. West.

Vendu par MM. HERNER & WILLIAMS, seuls agents à Trois-Rivières. Voir l'annonce.

Imprimerie du "CONSTITUTIONNEL"

Journal Sémi-Quotidien et Hebdomadaire

NO. 10, RUE CRAIG, TROIS-RIVIERES NO. 10,

On exécutera à cet établissement, avec la plus grande ponctualité, les ouvrages de ville en différentes couleurs et dans le style le plus élégant.

Têtes de comptes, Blancs pour Avocats, Notaires, Huissiers, etc., etc.

Les ordres envoyés par écrit recevront toute attention et seront exécutés sans délai.

L'EDITION ROYALE DES CHANSONS DE LA FRANCE

(paroles françaises et anglaises)
ACCOMPAGNEMENT DE PIANOS.
Belle très-bien en drap bleu et or.—Prix \$1.50
ou brochure—Prix \$1.00.

SOMMAIRE.

Où voulez-vous aller—L'ange gardien—
Quand tu chantes—La première feuille—L'é-
tranger—Cantique de Noël—Sérénade—Chan-
son de Fortunio—O Richard l'O, mon roi—
La valse des adieux—Le pont des soupis—
Rendez-moi ma patrie—La Madone—Le lac
—Atten, belle France—Les hirondelles—
Une fleur pour réponse—Le Toréador—Lesol-
leil de ma Bretagne—Ta voix—La fauvette du
canton—Non, monseigneur—Qui, monsei-
gneur—Si vous me regrettez—Les cheveux
blonds—Si loin—Le départ du marinier—
Mon âme à Dieu, mon cœur à toi—Espère
David chantant devant Saul—Bonheur caché—
La réponse du bon Dieu—Ave Maria—Le ca-
rillon du verre—L'Avril est là—Brunette—
Le petit mousse noir—La bénédiction d'un
père—La bouquetière des fiancés—Huit ans—
Les fleurs animées—Quand de la nuit—Veu-
tu mon nom—La jardinière du roi—Laissez-
moi l'aimée—Je suis Lazzarone—Médée—
Mourir pour la patrie—La Parisienne—Le
chant du départ—Toujours seul l'on "Le mas-
que de fer"—La fête du ciel—Pauvre fleur
pauvre femme—Le départ des hirondelles—
Sicil Albanais—Sous l'orme—La Mar-
seillaise—La Zingara—Partant pour la Syrie
—Pierre l'hermite.

R. MORGAN,
28, rue la Fabrique Québec
Agent de Gros pour l'Éditeur.
Trois-Rivières 3 mars, 1880

5e ANNÉE

L'ALBUM DES FAMILLES

Complétant le Foyer Domestique;
Revue Littéraire, Historique,
Artistique et Biographique.
Cette Revue, spécialement destinée aux Fa-
milles, renferme 48 pages de matières à
lire, double colonne, comprenant des Récits,
oïses, Causeries, Littérature, etc., etc., et
elle paraît le 1er de chaque mois.
Cette Publication est particulièrement desti-
née à propager la bonne lecture au sein des
familles catholiques, et elle est rédigée par les
principales plumes canadiennes du pays, en
vue d'éclairer et de plaquer tout à la fois, par
une série de travaux littéraires inédits et tra-
vaillés.

UN MORCEAU DE MUSIQUE CHACQUE MOIS.

Le prix de l'abonnement est de \$2.00 par
an, payable invariablement d'avance, ou
ans les trente jours qui suivent la demande
un abonnement.

L'abonnement ne se fractionne pas : il com-
mence avec l'année. Sur demande, on expédie
des dernières livraisons de l'Album des
familles, pour échantillon.
Dans les villes, on peut s'abonner chez les
Agents spéciaux, ou par lettre adressée à Mr.
Administrateur de l'Album des Familles, à
Ottawa.

UN MOYEN DE FAIRE DE L'ARGENT.

L'administration de l'Album des Familles ac-
corde une commission de 10 par cent aux per-
sonnes qui se chargent, dans les campagnes, de
lui obtenir de nouveaux abonnés. Dans ce
cas, ces personnes n'auront à nous adresser que
\$1.80 pour chaque abonné ainsi obtenu, par
lettre enregistrée, avec les noms et adresses
des abonnés, auxquels nous adresserons
directement l'Album des Familles, chaque mois.
Ottawa, Janvier 1880.

BENJ. F. GRAFTON, STORY B. LADD
HARBERT E. PAINE.

Officiers Commissaires des Patentes

PATENTED

PAINE, GRAFTON & LADD,

Procurateurs et Solliciteurs de Patentes Américaines
et Étrangères.

412 CINQUIÈME RUE, WASHINGTON, D. C.

Pratique la loi pour les patentes dans toutes
les branches de la Bureau des Patentes, et
les Cours Supérieurs et de Circuit des États-
Unis. Pamphlet envoyé gratis au reçu d'une
patente pour le port.
10-9-80.

DENTISTE

Le Dr. LABONTÉ, chirurgien dentiste, a
l'honneur d'informer ses nombreux amis de
la ville et de la campagne qu'il continue tou-
jours à pratiquer la chirurgie dentaire au

No. 175, Rue NOTRE-DAME
TROIS-RIVIERES.

Ancienne place du Dr. Locat, au-dessus de
la Banque Hochelaga. M. Labonté s'occupe-
ra d'une manière toute spéciale de la pro-
thèse dentaire, tel que l'extraction des dents
(sans douleur) aussi plombage des dents, en
or, argent, amalgame, ciment, etc.
Il portera un soin tout particulier à la po-
sition des dents artificielles, à des prix très-ra-
tionnables.
N'oubliez pas le No. 175, rue Notre-
Dame.
Trois-Rivières, 26 avril 1882.—3m.

T. BLOUIN & Co

MARCHANDS DE CUIR

—ET DE—

Fournitures pour les Selliers
et les Cordonniers

EN GROS ET EN DETAIL.

(Ancien magasin de feu M. Michel Caron)
TROIS-RIVIERES.

Les sous-signés ont l'honneur d'infor-
mer leurs amis et le public en général
qu'ils ont en main un assortiment complet
de Cuir Rouge et Noir de première qua-
lité, qu'ils offrent en vente en gros et en
détail, à des prix qui défient toute com-
pétition.

Aussi : BOTTES SAUVAGES, Rouges et
Noires, Harnais de toutes descriptions.
De même que LAINE de l'autonomie et
du printemps, au plus bas prix du mar-
ché.

MM T Blouin & Cie achètent les Peaux
vertes au plus haut prix du marché.
Les articles manufacturés, ci-dessus dé-
crits, sortent de la manufacture de MM.
T. Blouin & Cie, située près des Ponts du
St-Maurice.

Une visite est respectueusement
sollicitée.

T. BLOUIN & CIE.
Trois-Rivières, 10 Juillet 1882.—3 m.

Chambres à Louer.

Le sous-signé a l'honneur d'annoncer qu'il
peut disposer de quatre chambres spacieuses,
deux au premier, deux au second, qu'il louera
à très-bonnes conditions.
Les chambres s'en bas et le poste seraient
convénables pour une épicurée.
S'adresser chez
BENJAMIN BEAUMIER,
101 Rue St. François-Xavier.
Trois-Rivières, 12 Juillet 1882.—2 m.

PHI. GRAVEL

Courtier de Douane

TROIS RIVIERES.

M. GRAVEL a l'honneur d'informer ses
amis nombreux et le public généralement
qu'il est prêt à s'occuper de toutes les con-
signations des États-Unis qu'on voudra bien
lui confier.
Il espère par sa ponctualité à remplir les
devoirs de cette charge mériter le patronage
public.

PHI. GRAVEL.
Trois-Rivières 14 déc. 1881.

ON DEMANDE

Immédiatement à ce bu-
reau un garçon de 12 à 13
ans, sachant lire et écrire,
comme apprenti imprimeur



Bureau de Poste
DE
TROIS-RIVIERES

8 Décembre 1881.

MALLES	ARRIVÉE	CLOTURE
--------	---------	---------

PAR CHEMIN DU NORD.
Section Ouest.

Montréal et Ouest
Yamachiche
Rivière-du-Loup
Maskinonge, Berthier
et Sorel.

MALLE DE NUIT.
Québec, Montréal et
Ottawa.

PAR GRAND-TRONC

Etats-Unis
St. Grégoire
St. Clet
La Baie
Artibonka
Les Cantons de l'Est

PAR CHEMIN DU NORD
Section Est

Québec et Est
Bathurst
Champlain
St. Anne de la Pé-
rade etc. etc.

PAR TERRE

Béancourt
Gentilly
St Pierre les Bec-
quets
St Jean D. C. et la
rive sud.

St. Maurice
St. Geneviève
St. Narcisse

St Etienne
Shawangan
Valmont

Les malles pour
l'Europe ferment le
vendredi 5.30 P. M.

Les lettres enregistrées doivent être malles
15 minutes avant le départ de chaque malle

C. K. OGDEN,
Maire de Poste
Trois-Rivières 8 Décembre 1881.

A tous ceux que ceci peut intéresser

Ceci est pour certifier que j'ai examiné la
Bande Impériale du Prof. S. Y. Egan et je
crois qu'elle méritait tout ce que l'inventeur
en dit.

1. Qu'elle maintiendra sa position selon
le mouvement du corps.
2. Qu'elle empêchera la rupture de des-
cendre.
3. Qu'elle peut être portée sans inconvé-
nient le jour ou la nuit.
4. Qu'elle a été ajustée sur un rapture
des plus graves et elle a donné entière sa-
tisfaction et je crois que c'est une des meil-
leures Bandes que nous ayons eues offertes au
public.

E. FERNON, M. D. M. C. C.
14 juin 1878 x 4

Le prof. J. Y. Egan et sa Bande
IMPERIALE.

Le Prof Egan a fait une étude spéciale de
la rupture, et ses talents distingués ont été
couronnés de succès.
Sa longue et heureuse expérience a été la
cause d'un grand nombre de guérisons chez
les vieux et les jeunes. Il n'a jamais failli lors
que le remède a été appliqué à temps.
A l'honneur de ce Monsieur nous sommes
heureux d'attirer l'attention de nos lecteurs
sur le certificat suivant, donné par un Mon-
sieur de profession en faveur de la Bande Im-
périale du Prof. J. Y. Egan, qui donne pleine
et entière satisfaction. Voyez l'annonce dans
une autre colonne.

HAMILTON, 18 Juillet 1879.
14 juin, 1878 x 14 Août.

EPICERIES

Au splendide Magasin de

THOS. BOURNIVAL

Marchand de Gros et de Détail.

RUE DES FORGES NO. 46.

A toujours en mains un assortiment
complet et varié d'épicerie,

VINS, LIQUEURS,
de premier choix, à des prix qui défient
toute compétition.

Tout en remerciant le public de l'en-
couragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour,
je soussigné sollicite de nouveau son pa-
tronage.

THOS. BOURNIVAL.

Marchand-Epicier.

Trois-Rivières, 30 janvier, 1882.

PHILIPPE LEBEVRE

BARBIER-COIFFEUR

(Successeur de M. Chs. Dion.)

NO. 42 RUE DU FLEUVE

TROIS-RIVIERES.

Atelier de première classe; ouvriers expé-
rimentés et service de nature à donner pleine
satisfaction au public.

On tient aussi un débit de Cigares, et
de Parfumeries de toutes sortes.

Trois-Rivières, 1er Avril 1882.—1a.

A VENDRE.

25 lots de terre appartenant à M.
Olivier Dostaler de la paroisse
de St-Maurice, Comté de
Champlain.

CONDITIONS FACILES.

1° Trois magnifiques terres situées
dans la paroisse de St. Maurice, comté de
Champlain, contenant chacune trois ar-
pents sur 20 arpents, avec maisons, granges
et autres dépendances dessus.

2° Six terres situées dans la pa-
roisse de St. Narcisse, comté de Cham-
plain, contenant chacune deux arpents
sur vingt-cinq arpents, avec maisons
granges et autres dépendances dessus.

3° Dix lots de terre, situés en la pa-
roisse de St. Narcisse, comté de Cham-
plain, contenant chacune deux arpents sur
vingt-cinq arpents, en bois de bout. Ces
lots sont situés à vingt-cinq arpents de la
ligne des rivières.

4° Cinq terres situées en la paroisse
de Mont Carmel, comté de Champlain, con-
tenant chacune, trois arpents sur vingt-
cinq arpents, avec maisons, granges et au-
tres dépendances dessus.

5° Une terre située en la paroisse des
Trois-Rivières, St. Marguerite, con-
tenant quatre-vingts arpents en su-
perficie avec maison, granges et autres
dépendances dessus. Cette terre a soixante
arpents en culture et vingt arpents en bois
debout, appartenant ci-devant à M. Joseph
Dostaler.

Pour autres informations, s'adresser
à MM. E. M. Hart et fils à Trois Ri-
vières, ou à M. Olivier Dostaler, à St.
Maurice.

M. Dostaler offre aussi en vente 200
tonnes de foin.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

La société ci-devant existant entre les
soussignés, comme avocats, procureurs et
solliciteurs, sous la raison sociale de Clair
et Honan, a été dissoute de consentement
mutuel, le premier avril courant

I. L. CLAIR.
M. HONAN.
Trois-Rivières, 24 avril 1882.

ADRESSES D'AFFAIRES

J. M. DESILETS
AVOCAT,
(Ci-devant Magistrat de District)

TROIS-RIVIERES.

Bureau : Rue St. Joseph, No 28;

Résidence : Rue Notre-Dame (Est) No 95

CONSULTATIONS :
Au bureau, de 9 heures A. M., à 5 heures P. M.

A Domicile, de 7 à 9 hrs. P. M.,
6 Septembre, 1878

NARCISSE GRENIER,
AVOCAT

No 1 Rue des Champs.

En face du Palais de Justice

TROIS-RIVIERES

HEURES DE BUREAU. — De 9 heures A. M.,
à 5 heures P. M.

2 février 1880.

JOSEPH EDOUARD GENEST,
AVOCAT.

ARTHUR T. GENEST

ARPEUR,

Bureau : No. 19 Rue des Champs

Trois-Rivières, 30 janvier 1879

A. L. DESAULNIERS,
AVOCAT,

Bureau et résidence, rue Hart.

Trois-Rivières, 1er Mai 1877.

H. G. MALHOT,
AVOCAT,

Bureau : rue Bonaventure.

Trois-Rivières, 1er Mai 1877.

R. S. COOKE,
AVOCAT.

Bureau : Rue St. Joseph

Trois-Rivières, 1er Mai 1880.

GERVAIS & GERIN,
AVOCATS,

Bureau : rue St. Joseph, maison de M. Du-
moulin, ancien bureau de la Banque du Haut-
Canada

Trois-Rivières, 1er Mai 1877

P. A. BOUDREAULT,
AVOCAT,

Bureau et Résidence, rue Bonaventure, près
de l'Eglise paroissiale.

BRUNELLE & DUGRE
AVOCATS,

(Bureau : No. 19 Rue du Platon)

Trois-Rivières 25 Juillet 1879

TURCOTTE & PAQUIN,
AVOCATS.

Bureau : Rue des Champs, en face du Palais
de Justice.

MM. Turcotte & Paquin suivront régulièrement
le Circuit de la Rivière-du-Loup.

Trois-Rivières, 1er mai 1877.

CLAIR & HONAN
AVOCATS

Bureau : Rue des Champs

Trois-Rivières, 1er Mai 1880

J. F. V. BUREAU,
AVOCAT.

Bureau : rue des Champs, en face du Palais
de Justice

Trois-Rivières, 1er mai 1877

ADRESSES D'AFFAIRES

S. DELOTTINVILLE,
AVOCAT

Bureau : Rue Bonaventure No. 8.

Trois-Rivières, 1er mai 1877.

P. N. MARTEL,
AVOCAT

Bureau et résidence, rue Bonaventure.

Trois-Rivières, 1er mai, 1877.

ALEXIS L. DESAULNIERS
AVOCAT.

Rivière-du-Loup, 1er mai 1877.

DR. GERVAIS,
Bureau : rue des Champs, vis-à-vis la
Royale.

Trois-Rivières, 1er mai 1877.

DR. H. THERIEN,
Bureau Rue St. Pierre No. 28, Maison
pension de M. Dénéchaud.

Trois-Rivières, 1er mai 1877.

HECTOR TREPANIER,
NOTAIRE,

Bureau : No 10 Rue Craig,

Trois-Rivières, 16 Février 1881.

GEORGE E. HART
NOTAIRE.

Bureau : rue du Platon

Trois-Rivières, 1er mai 1881.

G. B. HOULISTON & Co.
COURTIERS,

Bureau : Rue du Platon

Trois-Rivières, 1er mai 1877

GODFREY LASSALLE,
Inspecteur des Licences, Bureau : No. 28

Rue St. Joseph.

Trois-Rivières, 1er mai 1882

GEORGE BALCER,
Importateur et Commissionnaire, 60
rues Notre-Dame et Alexandre No. 122

A LOUER.

La maison No. 6 Rue

St. Antoine.

S'adresser au Bureau du

Constitutionnel.

La Virilite

COMMENT PERDUE,

COMMENT RECOURUE.

Nous avons récemment publié
une édition du Dr. Culver-
well's Celebrated Essay.
Essai Célèbre du Dr. Culverwell,
sur la guérison radicale et permanente (sans
médicaments) de la débilité nerveuse, de
l'impotence Mentale et Physique résultant
d'excès.

Le prix : sous enveloppe cachetée, ren-
voyée 6 cents ou deux estampilles de poste.
Le célèbre auteur de cet admirable Essai
démontre clairement, depuis trente ans d'
expérience, que des cas alarmants peu-
vent être radicalement guéris sans l'usage
dangereux de remèdes internes ou l'appli-
cation du bistouri, offrant un moyen de gué-
rison à la fois simple, certain et efficace, par
lequel tout patient n'importe sa condition
peut se guérir lui-même radicalement à bon
marché.

Tous devraient prendre communication
de cette annonce.

Adressez
The Culverwell Medical Co.
41 Ann. St., New-Y

Post-Office Box 456—10-10-81.